6155

Résumé :

Le projet de loi 6155 abroge les articles 12 et 32 de la loi dite ILNAS et peut être qualifié comme le premier pas vers la transposition de la directive « services ».

Avec l’entrée en vigueur du présent projet de loi, le régime d’autorisations spécifique imposé aux électriciens souhaitant intervenir sur des installations raccordées aux réseaux de distribution publics d’énergie électrique appartiendra au passé.